

(Par e-mail)

30 March 2021

Le Soir, Bruxelles

Monsieur, Madame,

Dans votre article « Résistance en Asie : une ‘Alliance du thé au lait’ au parfum de démocratie » (23 mars), Chloé Froissart déclare qu’« [u]n véritable régime policier [...] a été mis en place [à Hong Kong], qui donne des pouvoirs incroyables à la police, comparables à ceux du KGB ou de la Gestapo ».

C’est tout à fait erroné et dénué de fondement. Je déplore qu’un journal réputé comme Le Soir n’ait pas procédé à une vérification avant de publier cette histoire inventée de toutes pièces. Les forces de police de Hong Kong ont toujours eu pour devoir statutaire de préserver l’état de droit, de faire respecter la loi et de maintenir l’ordre dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK), mais aussi de protéger la vie et les biens des résidents et des visiteurs de la ville. La police a procédé à des arrestations sur la base de preuves et toujours en stricte conformité avec les lois en vigueur. S’il existe des preuves indiquant qu’une personne a violé la loi, elle doit répondre de ses actes devant la justice, quels que soient son statut social ou ses origines. Personne ne peut violer la loi sans en subir les conséquences. La police a toujours traité toutes les affaires de manière équitable, juste et impartiale, et continuera à agir de la sorte.

Ces dernières années, des éléments radicaux et violents ont semé le chaos à Hong Kong, portant un grave coup de sappe à la stabilité et à la prospérité de notre ville. La RASHK est une partie inaliénable de la République populaire de Chine et, à ce titre, elle a le devoir de préserver la sécurité nationale. La loi sur la sécurité nationale, entrée en vigueur l’année dernière, vise à améliorer le système de protection de la sécurité nationale de notre ville, ainsi que la stabilité et la sécurité de la RASHK à long terme. La loi sur la sécurité nationale précise clairement que les droits et libertés légitimes, y compris les libertés de parole, de la presse, de rassemblement, de manifestation et de procession, dont jouissent les résidents de Hong Kong en vertu de sa Loi fondamentale, de la Convention internationale sur les droits civils et politiques et de la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, tels qu’appliqués à Hong Kong, seront protégés.

La loi sur la sécurité nationale a rétabli la stabilité et la prédictibilité, et instauré un environnement propice au développement économique et humain, auquel tout le

monde aspire. Le gouvernement de la RASHK est pleinement conscient que l'état de droit est la pierre angulaire de la prospérité et de la stabilité à long terme de Hong Kong, et est déterminé à protéger cette valeur fondamentale à tout moment. Hong Kong préservera son système capitaliste, mettra en œuvre le système de droit commun et maintiendra l'indépendance judiciaire, comme le prévoit la Loi fondamentale.

Sincères salutations,

Eddie CHEUNG

Représentant spécial pour les Affaires économiques et commerciales de Hong Kong auprès de l'Union européenne

Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine

Hong Kong Economic and Trade Office

Rue d'Arlon 118

1040 Bruxelles

www.hongkong-eu.org